

Arrêté n° 63D/2022

EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRÊTÉS DU MAIRE

**ARRÊTÉ DONNANT DÉLÉGATION TEMPORAIRE DANS
LES FONCTIONS D'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL POUR UN
CONSEILLER MUNICIPAL**

Le Maire de la Commune de Latour-Bas-Elne,

VU l'article L.2122-18 et L.2122-32 du Code général des Collectivités Territoriales,

VU le procès-verbal des élections municipales du 15 mars 2020,

VU les procès-verbaux de l'élection de la Municipalité du 26 mai 2020,

CONSIDÉRANT qu'aucun Adjoint ne pourra assurer la célébration d'un PACS le samedi 11 juin 2022, et considérant que les conseillers municipaux, premiers inscrits dans l'ordre du tableau, sont eux-mêmes empêchés,

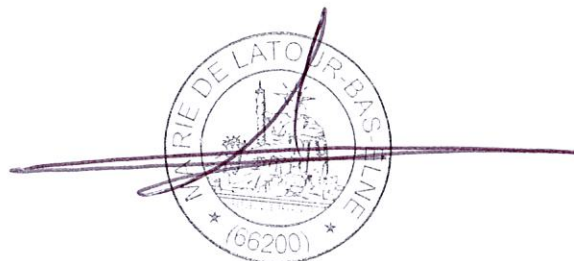
ARRÊTE

ARTICLE 1 : Monsieur Claude COSTA, Conseiller municipal, est délégué pour remplir le samedi 11 juin 2022 les fonctions d'Officier d'État Civil, notamment pour célébrer un PACS.

ARTICLE 2 : Monsieur Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché et dont ampliation sera remise à l'intéressé.

Fait à Latour-Bas-Elne, le 9 juin 2022

Le Maire,
François BONNEAU



Le Maire

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un retour contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.
- Affiché en mairie le 09/06/2022.